

## AVIS PUBLIC

---

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance du 6 juillet 2021, les ordonnances suivantes :

#### ORDONNANCES ADOPTÉES LE 6 JUILLET 2021 :

**OCA21 16 0151**, autorisant l'entrepreneur Hulix Construction à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux intérieurs de nuit, du lundi au jeudi, de 19 H 00 jusqu'à 06 H 00 et ce, pour une durée de deux (2) mois. Conformément à l'article 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21), cette ordonnance, renouvelable après une période de deux (2) mois, est conditionnelle au maintien et à la poursuite des travaux du comité de bon voisinage piloté par la STM ainsi qu'au dépôt, lors du renouvellement de l'ordonnance, d'un rapport de suivi des travaux.

**OCA21 16 0152**, autorisant, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur du 19 juillet au 22 août 2021 inclusivement, du lundi au vendredi de 8 H 00 à 17 H 00, pour la tenue de l'exposition DUO du HUB Studio et Compagnie Virginie Brunelle et autoriser, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de cet événement.

**OCA21 16 0153** édictée en vertu de l'article 132 du Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021) :

#### **ORDONNANCE RELATIVE À LA MODIFICATION DES TARIFS DE L'ARTICLE 114 DE LA SOUS-SECTION VI – PROGRAMME AQUATIQUE POUR LA SAISON 2021 DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Pour la saison estivale 2021 :

- Aucun frais n'est exigible pour accéder à la piscine John-F. Kennedy.

La présente ordonnance se limite à la durée de la saison estivale 2021 de la piscine John-F. Kennedy qui se termine le 15 septembre 2021.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 juillet 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

